



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 14 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quatorzième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf (2019-05-14), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby, sous la présidence du maire. Le directeur général/secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.
Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2019-05-093

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19:32 Heures.

2019-05-094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1- | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2- | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3- | ADOPTION PROCÈS-VERBAL / AVRIL 2019. | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | FINANCE | |
| 5- | Rapport du directeur général/secrétaire-trésorier - Avril 2019. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 6- | Acceptation des comptes à payer payables en mai 2019 & Comptes payés affectant l'année 2019. | |
| 7- | FQM / Congrès 2019. | |
| 8- | Tous sujets relatifs – Terrains – Achat, vente ou reprise. | |
| 9- | Tous sujets relatifs / Publicité – Subvention – Achats. | |
| 10- | Demande – Club 3 et 4 roues de l'Estrie/ Permission de circuler. | |
| 11- | Tous sujets relatifs / Archives. | |
| 12- | Tous sujets relatifs - Centre Communautaire. | |
| 13- | Tous sujets relatifs – Borne sèche. | |
| 14- | Tous sujets relatifs – Parc Normand. | |
| 15- | MTQ – Entretien des chemins Été/Hiver. | |
| 16- | Tous sujets relatifs – Camps de jour. | |
| 17- | Procédures / Gestion des contrats. | |
| 18- | Mutuelle des Assurances – Schéma de couverture de risque. | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 19- Appels d'offres / Ponceau rue Germain.
- 20- Avis de motion – Modification du Règlement de permis et certificats.
- 21- Tous sujets relatifs – Conseil municipal.
**AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS
ANTÉRIEURES REPORTÉS**
- 22- Rapports verbaux ou écrits: inspecteur municipal et directeur
général/secrétaire-trésorier.
VOIRIE MUNICIPALE
- 23- Demandes du conseil au député pour l'année 2019.
**HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS**
- 24- Activités diverses pour les loisirs
- 25- Tous sujets relatifs - Camps de jour et Jeux d'eau.
- 26- Tous sujets relatifs – Fête Nationale.
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
- 27- Tous sujets relatifs – Rang Choinière.
**PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

2019-05-095 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU
16 AVRIL 2019**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 16 avril 2019 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 16 avril 2019 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-05-096 **RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTEUR
GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER – AVRIL 2019**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 14 mai 2019 fait au conseil municipal pour avril 2019 par le directeur général/secrétaire-trésorier ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 14 mai 2019 du directeur général/secrétaire-trésorier pour avril 2019.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.

2019-05-097 **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES EN MAI 2019 &
COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2019**

Soumis au conseil : Liste des comptes payables en mai 2019 & comptes payés affectant 2019;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'avril 2019 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve la liste des comptes payables en mai 2019 et en autorise le paiement.

QUE ce conseil, accepte et approuve les autres comptes payés affectant 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

CONGRÈS FOM - 2019

Reporté à une session ultérieure.

ACHAT, VENTE, REPRISE DE TERRAIN

Aucun sujet

2019-05-098

AUTORISATION DU CONSEIL / SUBVENTIONS - ACHATS - PUBLICITÉS

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes :

1. ADMQ/Zone Montérégie-Est; Annie Lessard; 50.-\$;
2. Projet Impact 2019 (Sûreté du Québec); Subvention; 100.-\$;
3. Fondation BMP; Classique BMP; 2 billets; 250.-\$;
4. DeveloTech : 10 balises de rue; 2667,43\$, taxes incluses;
5. Labo Montérégie; Piste cyclable : 9740,68\$, taxes incluses;
6. Centre de Musique Victor; achat de micro + pieds; 540.-\$ (approx.) tx incluses;
7. Bibliothèque; achat de livres; 290,20\$, tx incluses;
8. Mairie; réparation bris toilette pour handicapés; Plomberie Brière/2750.-\$, plus taxes et Béton Maléa; 1 172,76\$, taxes incluses;
9. Qualitemps; Formation employés/Excel; 460.-\$, plus tx.;
10. La Voix de l'Est; ½ page Cahier St-Alphonse; 1132.-\$, plus tx.;
11. Lignage Maxime Melançon; 2 terrains de pickerball; 390,92\$, taxes incluses;
12. Distribution Sports Loisirs G.P. inc.; 2 buts hockey Aréna; 1263,42\$, taxes incluses;
13. Traceur de ligne; pour Baseball; 392,15, plus tx.;
14. H2O Innovation inc.; achat interface + main d'œuvre/Usine du Domaine du Village; 10091\$, taxes incluses;
15. Bibliothèque; achat de livres; 200\$;
16. Labo Montérégie; Rang Parent, ch. Gagné, rue Marie-Hélène; 8371,33\$, taxes incluses;
17. Réparation de la glissière/Pont Choinière; à venir;
18. « Ride de filles »; subvention pour cancer du sein; 100.-\$;
19. Chantal Brodeur, architecte : Surveillance travaux Maison des jeunes; 2000.-\$, plus taxes;
20. Gestion Maxxel inc; labo conduite / Centre communautaire; 11800.-\$, plus tx.;
21. Avizo; plan d'action/rejet - Futur centre communautaire; 6750.-\$.

2019-05-099

CLUB 3&4 ROUES DE L'ESTRIE / PERMISSION DE CIRCULER 2019- 2020

Document soumis : Lettre du 09 avril 2019 de Bruce Ditcham, président, du Club 3 et 4 Roues de l'Estrée;

ATTENDU QUE le Club 3 et 4 Roues de l'Estrée demande la permission de circuler sur certaines rues, rangs, chemins, pour 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'organisme est en attente du permis signé de l'autorité compétente du MTQ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission de circuler sur les emprises des rues sous sa compétence et juridiction, le tout demandé dans la lettre du 09 avril 2019 de Bruce Ditcham, président, du Club 3 et 4 Roues de l'Estrée.

QUE l'organisme installe tous les équipements nécessaires exigés par le MTQ.

2019-05-100

AUTORISATION DU CONSEIL - LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES APPROUVÉE PAR DOMINIC BOISVERT, DE HB ARCHIVISTES, S.E.N.C. ET DATÉE DU 10 MAI 2019

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 10 mai 2019 et autorise le directeur général/secrétaire-trésorier ou son adjointe à procéder à la destruction de ces documents en utilisant les services d'une agence spécialisée.

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

Reporté.

BORNE SÈCHE

Reporté.

2019-05-101

DÉCISION DU CONSEIL – TRAVAUX /PARC RUE NORMAND

ATTENDU QUE ce conseil a fait l'acquisition d'un terrain sur la rue Normand (secteur de la rue Klondike);

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer des travaux d'aménagement du terrain et acquérir des équipements récréatifs divers pour meubler ce parc;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses inhérentes au projet d'aménagement du Parc de la rue Normand au montant de 60 000.-\$ qui se détaillent ainsi :

- Plan d'aménagement; 5 000.-\$;
- Travaux divers de préparation du terrain; 27 000\$;
- Achats de modules de jeu et tables; 28 000\$ (approx.).

2019-05-102

ENTENTE AVEC LE MTQ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – CONVENTION D'ENTRETIEN ÉTÉ/HIVER DE LA RUE PRINCIPALE / DOSSIER NO. 9012-16-4438 & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est disposé à adjuger un contrat d'une durée d'une (1) année avec clause de renouvellement pour quatre (4) années subséquentes et dont le montant a été fixé par lui pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des documents contractuels pour les travaux d'entretien d'hiver et d'été de la rue Principale ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le contrat d'entretien no. 9012-19-4438, tel que soumis par le MTQ pour un montant forfaitaire annuel de 11 035,02\$ et autorise le maire ou en son absence le maire-suppléant à signer ledit contrat, afin de donner suite à la présente.

2019-05-103

AUTORISATION ET DEMANDE DU CONSEIL – FILTRAGE DES BÉNÉVOLES ET/OU EMPLOYÉS DU CAMPS DE JOUR ET AUTRES

ATTENDU QUE ce conseil souhaite se doter d'un moyen de filtrer les personnes appelées à œuvrer comme bénévoles et/ou employés des camps de jours ou au besoin, pour toutes autres activités ou services offerts par la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU QUE ce conseil désire autoriser et mandater une ou des personnes pouvant demander au besoin, pour et au nom de la municipalité, des recherches d'antécédents judiciaires concernant un bénévole ou un employé;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise la signature d'une entente, si nécessaire, sur le filtrage des bénévoles et/ou employés des camps de jour ou tous autres services ou



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

activités municipales et ce, avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Haute-Yamaska.

QUE ce conseil nomme madame Annie Lessard, directrice générale/secrétaire adjointe et madame Sherley Rioux, comme représentantes de la municipalité chargées de faire les demandes de recherches d'antécédents judiciaires pour un bénévole ou employé auprès de la Sûreté du Québec et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE ce conseil nomme madame Annie Lessard, directrice générale/secrétaire adjointe comme responsable de l'application de cette entente.

2019-05-104

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP) / PROCÉDURES PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujéti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;

c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM. En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité. Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel de la municipalité ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt. Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;

b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;

c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;

d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;

f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

2019-05-105

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMO) CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de La Haute-yamaska le 08 mai 2013 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie.

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques est profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui ont adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conforment bénéficient d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité locale s'engage à continuer à collaborer avec la MRC afin que le schéma de couverture soit maintenu à jour.

QUE la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2019-05-106

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA RUE GERMAIN

ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander des soumissions pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Germain;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs St-George Structures et Civil a été mandatée pour la préparation des plans et devis de ce projet;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été déposés en date du 10 mai 2019;

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs St-George Structures et Civil datés du 10 mai.

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Germain.

QUE les soumissions seront reçues au plus tard le 4 juin 2019 à 11h00 et ouvertes publiquement par la suite.

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

AVIS DE MOTION

Le conseiller Bertrand Dubé donne un avis de motion à l'effet que sera adopté à une session ultérieure le *Règlement no. 393-2019 modifiant le Règlement de permis et certificats no. 376-2017*. Copie du projet de règlement a été déposé, tel que prévoit la Loi.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pour faire suite à l'ensemble des dossiers opposant le conseiller monsieur Happi Keundjeu à tous les autres membres du conseil municipal ainsi qu'avec le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt; la majorité des membres du conseil municipal était en accord avec la démarche de transmission d'une lettre provenant des procureurs de la municipalité et adressée au conseiller monsieur Happi Keundjeu. Monsieur Keundjeu a reçu cette lettre par huissier le 08 mai 2019. Cette dernière lui demandait de présenter des excuses écrites au plus tard le 14 mai 2019 ainsi que des excuses verbales faites lors de la session régulière du 14 mai 2019 à Monsieur Réal Pitt, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, concernant ses propos et regrettant d'avoir utiliser certaines paroles déplacées, les retirent et cesse immédiatement toute forme de harcèlement, de diffamation et d'intimidation à l'égard de monsieur Réal Pitt, directeur général/secrétaire-trésorier. Le point 21 était prévu à cet effet à l'Ordre du Jour de la session. Lorsque le point est arrivé monsieur le maire Marcel Gaudreau a demandé à Monsieur Keundjeu s'il voulait donner suite à la lettre qu'il a reçue des avocats de la municipalité et ce dernier, après une période de justification, n'a finalement pas présenté d'excuses. Pour toutes ses raisons, tous les membres du conseil municipal ont décidé d'accorder un mandat à Therrien, Couture, SENCRL, avocats, procureurs de la municipalité, concernant les suites à donner à ce dossier.

2019-05-107

DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT À THERRIEN, COUTURE, SENCRL, AVOCATS, PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES AGISSEMENTS DU CONSEILLER MONSIEUR HAPPI KEUNJEU ENVERS MONSIEUR RÉAL PITT, DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER /

ATTENDU QUE, sur demande du conseil, une mise en demeure a été signifiée par huissiers au conseiller Monsieur Happi Keundjeu;

ATTENDU QUE par cette mise en demeure, le conseil sommait M. Keundjeu de présenter des excuses écrites et publiques envers le directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, M. Réal Pitt, en raison des propos qu'il avait tenus à la séance du conseil du 19 mars 2019 et dans une lettre datée du 26 mars 2019 adressée à M. Pitt;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 14 mai 2019, le conseiller Happi Keundjeu a refusé de présenter publiquement ses excuses à M. Pitt et ne les a pas non plus transmises par écrit;

ATTENDU QUE le conseil considère comme répréhensibles le comportement et les agissements du conseiller Happi Keundjeu;

ATTENDU QUE le conseil ne tolère aucun écart de conduite à ce sujet d'autant plus lorsque la victime du comportement et des paroles diffamatoires est un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard,

avec l'assentiment et l'accord de tous les membres du conseil que le maire a nommés : Bertrand Dubé, Suzanne Choinière, Alexandre Picard, François Vadnais et Nathalie Gauvin.

Monsieur Happi Keundjeu est demeuré assis à son siège et ne sait pas retirer de la Table du Conseil.

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil mandate ses procureurs Therrien Couture SENCRL aux fins d'entreprendre les recours judiciaires appropriés dans les circonstances aux noms de la municipalité, de M. Réal Pitt à titre de directeur général/secrétaire-trésorier et au besoin de M. Réal Pitt à titre personnel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport sur les permis émis pour le mois d'avril 2019.

DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Rapport du directeur général.

2019-05-108

**DEMANDE AU DÉPUTÉE MADAME ISABELLE CHAREST –
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAARRM)
/SUBVENTION POUR ASPHALTAGE ANNÉE 2019/ RÉSEAU
ROUTIER – RANG PARENT ET RUE DES PINS**

ATTENDU QUE ce conseil a fait parvenir à la Députée madame Isabelle Charest, en janvier 2019, une résolution concernant une demande d'aide pour l'asphaltage et travaux de préparation de chemin dans la municipalité;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, tient par la présente à préciser sa demande initiale de subvention 2019 à la Députée Isabelle Charest, dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie Locale (PAARRM).

QUE des travaux de préparation et d'asphaltage sont prévus sur la voie de circulation suivante à Saint-Alphonse-de-Granby : Rang Parent et Rue des Pins.

QUE le tout est estimé à environ 80 000.-\$ selon la planification annuelle des travaux de voirie.

QUE ces travaux ne seraient pas possibles, sans cette subvention d'aide de la députée Isabelle Charest.

QUE cette résolution soit acheminée au bureau de la députée.

QUE ce conseil atteste que cette demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité.

QUE ce conseil atteste qu'il n'y a aucun espace approprié disponible hors de la zone agricole pour réaliser ces travaux.

TENUE D'ACTIVITÉS DIVERSES POUR LES LOISIRS

Aucun sujet traité.

2019-05-109

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL DES
CAMPS DE JOUR / SAISON ESTIVALE 2019**

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise l'engagement du personnel des camps de jour selon le rapport soumis par Sherley Rioux, responsable des camps de jour par intérim et ce, pour la saison estivale 2019.

2019-05-110

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / JEUX
D'EAU 2019**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité n'a pas de personnel actuellement pour la surveillance des jeux d'eau.

QUE ce conseil autorise l'engagement du personnel nécessaire, dès que possible, pour les jeux d'eau et ce, pour la saison estivale 2019.

FÊTE NATIONALE

Aucun sujet traité.

RANG CHOINIÈRE

Reporté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-05-111

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les points à l'ORDRE DU JOUR ont été traités;
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:
QUE, ce conseil ferme ladite session à 20H32.

Réal Pitt, d.g. et sec.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée